

# LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DES ECOLES BJOP

## TEST DE RECRUTEMENT

**Le test de recrutement aura lieu le 20 mai 2011.**

Les inscriptions sont prises dès la journée « Portes Ouvertes » des Ecoles (le 12 mars 2011). Le test comporte des épreuves pratiques et un entretien de motivation.

### Epreuves pratiques :

- Dessin à vue (au crayon à partir d'une composition d'objets) – (Coef. 2),
- Tracé géométrique (Coef. 1),
- Mise en valeur (Coef. 1),
- Modelage (en plastiline, d'après un dessin volumétrique échelle 1) – (Coef.3),
- Travail du fil (à la pince, selon modèle) – (Coef. 5),
- Découpe métal (exercice de traçage et de sciage) – (Coef. 7).

Le but des épreuves pratiques n'est pas de juger de connaissances techniques **acquises**, mais d'évaluer une **aptitude**.

**S'ils ne bénéficient pas déjà d'un contrat**, les candidats ayant réussi le test de recrutement se verront proposer par un comité de sélection une entreprise en **fonction des offres disponibles**.



## DISCIPLINES ENSEIGNÉES

	Cycle CAP	Cycle BMA	Cycle DMA
<b>Enseignement professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisations techniques (8h/semaine)</li> <li>- Dessin technique/ Arts Appliqués (4h/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Joaillerie (8h/semaine)</li> <li>- Infographie (2h/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier de réalisation (4h/semaine)</li> <li>- Arts Appliqués/ Infographie (10h/semaine)</li> </ul>
<b>Enseignement Général et Théorique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Français/ Histoire/Géo/PSE (1h/semaine)</li> <li>- Mathématiques/ Sciences (1h/semaine)</li> <li>- Anglais (1h/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Français (2h/semaine)</li> <li>- Histoire/Géo (1h/semaine)</li> <li>- Mathématiques/ Physique/Chimie (3h/semaine)</li> <li>- Histoire de l'Art (1h/semaine)</li> <li>- Anglais (1h/semaine)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Français (2h/semaine)</li> <li>- Sciences Appliquées (2h/semaine)</li> <li>- Economie/Gestion (1h/semaine)</li> <li>- Art et Civilisation (2h/semaine)</li> <li>- Anglais (1h/semaine)</li> </ul>

## MATÉRIEL

Le suivi des cours d'atelier et de dessin implique obligatoirement la possession d'un matériel personnel spécifique. Le coût d'achat de ce matériel est d'environ 410 €.

### Les Ecoles BJOP

58 rue du Louvre - 75002 Paris  
Tél. : 01 40 26 98 00 - Fax : 01 40 26 29 51  
SIRET 784 202 897 00012 - NAF : 80.4  
N° EXISTENCE : 11.75.00084.75

### Contact Alternance Joaillerie BJOP :

- Marc Lauer  
01 40 26 98 31 / m.lauer@bjop.fr  
- Nadia Harik  
01 40 26 98 34 / n.harik@bjop.fr



# FORMATION EN ALTERNANCE

Suivie dans le cadre d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation, la Formation en Alternance est un double enseignement dispensé d'une part en entreprise, et d'autre part dans notre centre de formation pour les enseignements théoriques et technologiques.

Elle permet ainsi d'acquérir une véritable expérience professionnelle et une qualification sanctionnée par un diplôme.



### CONDITIONS D'ACCES

- Avoir plus de 16 ans et avoir suivi une classe de 3<sup>ème</sup>
- Réussir un test de recrutement
- Avoir signé un contrat en alternance avec une entreprise du secteur de la bijouterie joaillerie.

### DIPLÔMES PRÉPARÉS

- **NIVEAU V** : Les Certificats d'Aptitude Professionnelle Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie :
  - CAP Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie, option bijouterie joaillerie,
  - CAP Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie, option sertissage,
  - CAP Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie, option polissage,
- **NIVEAU V** : La Mention complémentaire en Joaillerie (en 1 an, après l'obtention du CAP),
- **NIVEAU IV** : Les Brevets des Métiers d'Art du Bijou (en deux ans, après obtention du CAP) :
  - BMA Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie, option bijouterie joaillerie,
  - BMA Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie, option sertissage,
  - BMA Art et Technique de la Bijouterie Joaillerie, option polissage,
- **NIVEAU III** : Le Diplôme des Métiers d'Art, Art du Bijou et du Joyau (en 2 ans, après obtention du BMA, d'un Bac STI Art appliqué ou d'une MANAA)

### RÉMUNÉRATION

La rémunération d'un jeune salarié en contrat d'apprentissage dépend :  
 - de l'âge,  
 - de l'ancienneté dans l'entreprise,  
 - de la durée hebdomadaire du travail dans l'entreprise.

### RYTHME DE L'ALTERNANCE

L'alternance au Centre de Formation est hebdomadaire :

- En sections CAP et Mention Complémentaire :  
2 jours par semaine soit 600 h annuelles
- En sections Brevet des Métiers d'Arts et Diplôme des Métiers d'Arts :  
2 jours par semaine + des stages intensifs soit 675 h annuelles

#### Contrat d'apprentissage

##### Formation Initiale CAP

Salaire exprimé en % du SMIC brut mensuel (1 365 € - Janvier 2011)

	- 18 ans	18/20 ans	+21 ans
<b>1<sup>ère</sup> année</b>	25 % soit 341,25€	41 % soit 559,65€	53 % soit 723,45€
<b>2<sup>ème</sup> année</b>	37 % soit 505,05€	49 % soit 668,85€	61 % soit 832,65€
<b>3<sup>ème</sup> année</b>	53 % soit 723,45€	65 % soit 887,25€	78 % soit 1 064,70€

##### Formation Complémentaire MC ou BMA

Salaire exprimé en % du SMIC brut mensuel (1 365 € - Janvier 2011)

	- 18 ans	18/20 ans	+21 ans
<b>Après contrat d'un an</b>	40 % soit 546,00€	56 % soit 764,40€	68 % soit 928,20€
<b>Après contrat de 2 ans</b>	52 % soit 709,80€	64 % soit 873,60€	76 % soit 1 037,40€
<b>Après contrat de 3 ans</b>	68 % soit 928,20€	80 % soit 1 092,00€	93 % soit 1 269,45€

#### Contrat de professionnalisation

##### Entreprises appliquant les 35 heures hebdomadaires

Salaire exprimé en % du SMIC brut mensuel (1 365 € - Janvier 2011)

	Autre	Titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de même niveau
<b>Moins de 21 ans</b>	55 % du SMIC soit 750,75€	65 % du SMIC soit 887,25€
<b>21-25 ans</b>	70 % du SMIC soit 955,50€	80 % du SMIC soit 1092,00€

##### Entreprises appliquant les 39 heures hebdomadaires

Salaire exprimé en % du SMIC brut mensuel (1 560 € - Janvier 2011)

	Autre	Titulaire d'un bac pro, d'un titre ou diplôme professionnel de même niveau
<b>Moins de 21 ans</b>	55 % du SMIC soit 858,00€	65 % du SMIC soit 1014,00€
<b>21-25 ans</b>	70 % du SMIC soit 1092,00€	80 % du SMIC soit 1248,00€